



DECISION MUNICIPALE N°12 /DM/SG/C/DTKA/ 2025 PORTANT ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS AUX ENTREPRISES

Le Maire de la Commune de DATCHEKA, Chevalier du mérite camerounais

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la loi N°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;

Vu le décret n°93/321 du 25 novembre 1993, portant création de la Commune de DATCHEKA ;

Vu le décret n°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu l'arrêté n°000367/A/MINDEVEL du 12 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février dans la Commune de DATCHEKA, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême Nord.

Vu l'Arrêté conjoint n°000031/AC/MINDEVEL/MINFI du 03 mars 2021 fixant le calendrier budgétaire des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Lettre-Circulaire N°00013995/LC/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'Exercice 2025 ;

Vu la décision municipale n° 06/DM/SG/C/DTKA du 23 avril 2024 constatant la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de DATCHEKA ;

Considérant la Décision d'attribution N°05/DA/SG/C-DTKA/2025 du 28 mars 2025

Considérant le budget communal de l'exercice 2025 ;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : Est adjudicataire de la Lettre Commande relative à l'avis dossier d'appel d'offres national ouvert :

N° 017 /2025/AONO/C-DATCHEKA/CIPM/T-BEC DU 14-04-2025 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PLATEFORME MULTISPORTS DE DATCHEKA PHASE 2 ET FINAL DANS L'ARRONDISSEMENT DE DATCHEKA- DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY - REGION DE L'EXTREME NORD.

L'entreprise conformément au tableau ci-dessous

Soumissionnaire	Offre administrative	Offre technique	Offre financière (TTC FCFA)	Montant prévisionnel En FCFA	Délai
ETS MGONAI JULIENNE CENTER	Conforme	88,46%	19 909 086	20 000 000	02 mois

• **Article 2 :** Le Directeur de l'entreprise adjudicataire évoquée à l'article 1^{er}, est invité sous huitaine à passer à la Mairie de DATCHEKA signer la Lettre Commande considérée.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée puis communiquée partout où besoin sera./.

DATCHEKA, le 09 JUIN 2025

Ampliation :

- PREFET/MD/YGA
- CHEF D'ANTENNE ARMP/MRA ;
- DDMINMAP/YGA;
- DDMINDEVEL/YGA;
- PRESIDENT CIPM/DTKA;
- INTERESSES ;
- ARCHIVES/CHRONO.



Jean-Claude Karmo

REPUBLIC OF CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE DATCHEKA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROUN
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

FAR NORTH REGION

MAYO-DANAY DIVISION

DATCHEKA'S COUNCIL

GENERAL SECRETARY

COMMUNIQUE

N° 12/C/C-DTKA/SG/2025

Le Maire de la Commune de DATCHEKA, Maître d’Ouvrage, porte à la connaissance du public que, suite à l’Avis :

N° 014 /2025/AONO/C-DATCHEKA/CIPM/T-BEC DU 14-04-2025 EN PROCEDURE D’URGENCE POUR LES TRAVAUX

DE CONSTRUCTION D’UN COMPLEXE SPORTIF A GOLOMPOUI DANS LA COMMUNE DE DATCHEKA (Phase 2) DANS L’ARRONDISSEMENT DE DATCHEKA - DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY - REGION DE L’EXTREME NORD.

L’entreprise ci-après sont adjudicataire du marché ci-après.

Soumissionnaire	Offre administrative	Offre technique	Offre financière (TTC FCFA)	Montant prévisionnel En FCFA	Délai
ETS MGONAI JULIENNE CENTER	Conforme	88,46%	19 909 086	20 000 000	02 mois

DATCHEKA, le 09 JUIN 2025

